

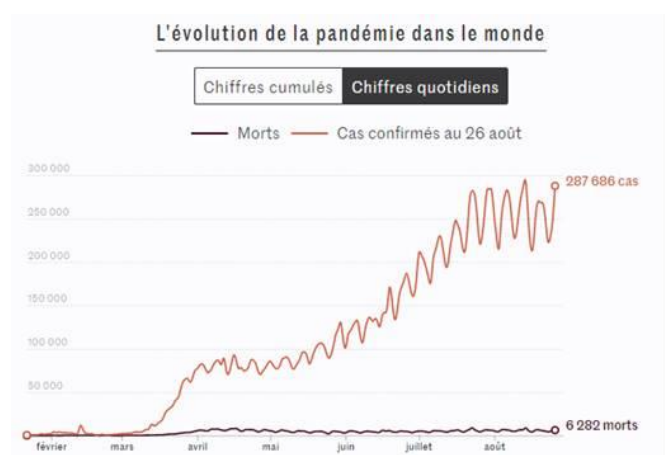
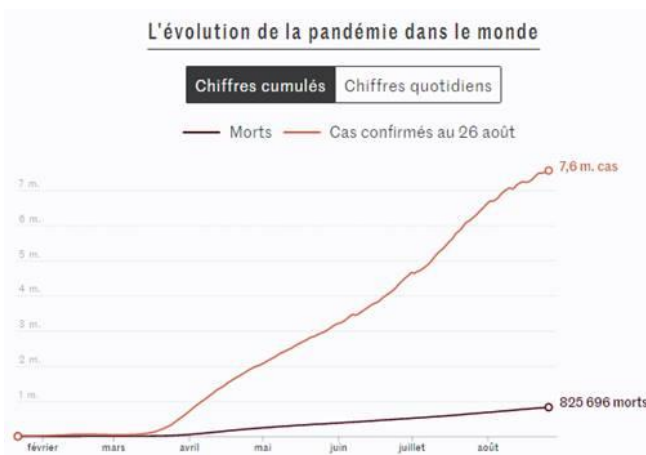
## FLASH MARCHÉS – EVOLUTION DE LA PANDÉMIE AU 31 AOÛT 2020

### Point sur la situation dans le monde

La pandémie liée au virus du Covid-19 continue sa progression : on dénombre plus de 25 millions de cas à ce jour et près de 852 000 morts à travers le monde.

L'ONU a appelé mardi dernier à davantage de coopération et de coordination entre les Etats membres pour limiter l'impact de la pandémie sur le tourisme dont certains pays tirent l'essentiel de leurs revenus.

Selon les Nations Unies, la perte pourrait dépasser les 900 milliards de dollars sur l'année 2020 et « seule une action collective et une coopération internationale seront en mesure de relancer le secteur du tourisme sur de nouvelles bases saines ».



### En Amérique

- Aux Etats-Unis : le nombre de nouveaux cas quotidien explose toujours, plus de 45 000 contaminations sont recensées chaque jour, ce qui porte le nombre de décès à plus de 180 000. Pendant ce temps, Donald Trump a officiellement accepté sa nomination comme candidat du parti républicain pour le scrutin du 3 novembre prochain, face au candidat démocrate Joe Biden. Il annonce par la même occasion qu'ils produiront un vaccin d'ici la fin de l'année alors que d'après la moyenne des sondages 58,2% des américains désapprouvent sa réponse face à la pandémie, là où 38% approuvent.
- Au Brésil : le schéma est le même qu'aux Etats-Unis, on compte plus de 47 000 nouveaux cas quotidiens et près de 120 000 décès. Cependant, ces chiffres seraient toujours sous-évalués. Récemment, un quatrième membre de la famille du président Jair Bolsonaro a été testé positif au virus en tant qu'asymptomatique et se soigne avec de l'hydroxychloroquine.
- Au Mexique : l'épidémie progresse, le pays est toujours le 3ème le plus endeuillé au monde avec près de 70 000 décès. Cela n'a pas empêché la rentrée scolaire, qui s'est faite lundi dernier à distance, le gouvernement ayant signé un accord avec les principaux groupes audiovisuels pour diffuser gratuitement 4 550 cours pour treize niveaux scolaires.

## En Asie

- En Chine : le virus apparait sous contrôle, moins de 10 nouveaux cas sont décelés par jour et encore moins de décès.  
La Chine a donc assoupli ses conditions d'entrée pour les européens, le port du masque n'est plus obligatoire à Pékin, seule la prise de température reste obligatoire devant les magasins ou restaurants.
- En Inde : une catastrophe sanitaire se joue, le nombre de nouveaux cas quotidiens atteint la barre des 75 000 et l'on compte aujourd'hui plus de 3,3 millions de contaminés et près de 62 000 décès.  
La situation inquiète, notamment quand l'on sait que la population indienne est plus de quatre fois supérieure à celle des Etats-Unis et possède des moyens bien plus faibles en termes de santé.
- Au Japon : les autorités sanitaires luttent contre une seconde vague de contamination, qui s'ajoute à un épisode de canicule.  
L'archipel prévoit des plans de relance après une chute de 7,8% de son PIB au deuxième trimestre et souhaite notamment assouplir les restrictions appliquées aux ressortissants étrangers dans les prochains mois.  
Le Premier Ministre japonais Shinzo Abe a présenté sa démission, étant atteint d'une maladie chronique, il souhaite organiser sa succession.

## En Europe

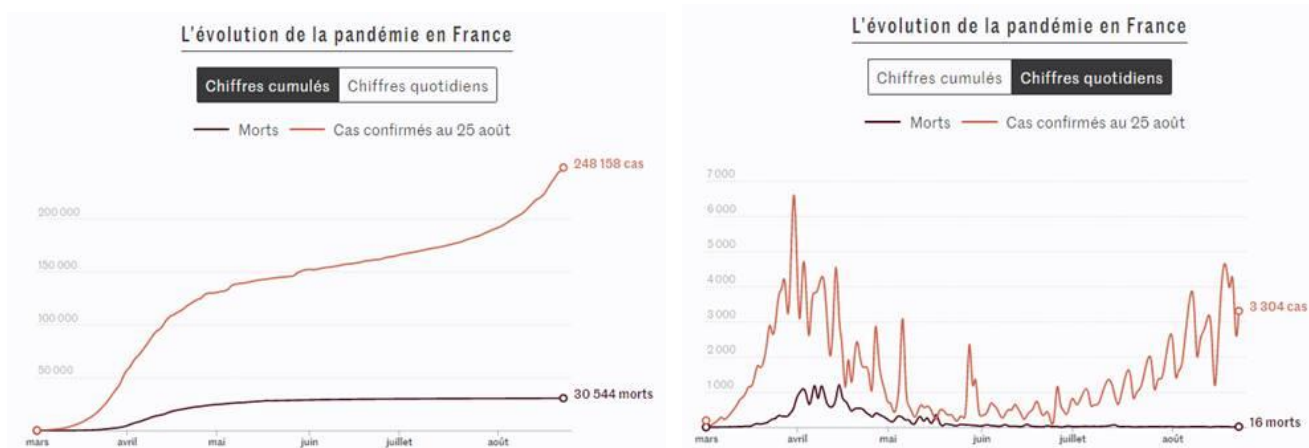
- En Espagne, au Portugal et en Italie : le tourisme a relancé à la hausse le nombre de contamination, cependant les chiffres restent inférieurs au pic que l'on a pu connaître en mars/avril.  
D'un côté l'Espagne essaye de réaffirmer son statut de pays « sûr » pour les touristes alors même que le Portugal est le 3ème pays le plus touché par la crise du tourisme selon le FMI.
- En Allemagne : les nouveaux cas sont toujours élevés avec près de 2 000 par jour et le nombre de décès approche la barre des 10 000.  
L'Etat allemand compte donc durcir les restrictions imposées, notamment en verbalisant lorsque le port du masque n'est pas respecté, les contrôles vont être renforcés pour vérifier le respect des quarantaines et les rassemblements publics sont interdits jusqu'à la fin de l'année.
- Au Royaume-Uni : le nombre de contaminés quotidiens est proche de 1 500, avec un bilan depuis le début de l'épidémie de 41 000 décès.  
Pour autant les députés conservateurs souhaitent que le Premier ministre Boris Johnson appelle les britanniques à retourner au bureau afin de sortir le pays de la récession dans laquelle il s'enfonce petit à petit.
- En Suède : seul pays à ne pas avoir confiné sa population, le bilan recense 87 000 infectés et près de 6 000 décès. Les autorités se disent satisfaites de leur gestion du virus et estiment que le taux d'infections est en baisse.  
Par ailleurs, rien ne prouve selon eux que le port du masque généralisé soit efficace, c'est pourquoi la rentrée scolaire s'est faite ce mois-ci sans masque.

## En Afrique

- Les cas de contamination apparaissent dans tous les pays, ce qui fait craindre une récession sans précédent notamment en Algérie ou en Egypte, qui subissent déjà un marché touristique en forte baisse.  
L'Afrique du Sud, en tête des pays d'Afrique les plus touchés, a atteint son pic et dénombre près de 615 000 personnes infectées et 13 500 décès depuis le début de la pandémie.  
Un vaccin développé par un laboratoire américain est actuellement en test sur des volontaires.

## Point sur la situation en France

En France, le dernier bilan fournit par les autorités sanitaires concernant la pandémie de la COVID-19, fait état d'au moins 277 943 cas confirmés et 30 606 décès.



Juste avant la rentrée, le Premier ministre Jean Castex a tenu une conférence de presse (jeudi 27 août), pour faire le point sur l'épidémie de coronavirus, aux côtés du ministre de la Santé et du ministre de l'Éducation.

Le chef du Gouvernement a notamment reconnu que l'épidémie gagnait du terrain en France. Désormais, 21 départements sont classés en zone de circulation active du virus.

Les principales annonces qui découlent de cette conférence sont les suivantes :

- En septembre, les capacités de tests passeront à un million par semaine, contre 830 000 aujourd'hui ;
- Les préfets pourront généraliser le port du masque dans les grandes villes ;
- Le gouvernement a prévu des mesures de reconfinement territoriales ou globales, si nécessaires ;
- Au niveau économique et social, le gouvernement s'engage à prolonger et adapter les dispositifs de soutien, notamment en matière d'activité partielle.

Ainsi et face à la recrudescence de l'épidémie en Ile-de-France, le port du masque est devenu obligatoire vendredi dernier à Paris et dans les communes avoisinantes.

Après Marseille et Toulouse, puis Paris, c'est maintenant Bordeaux qui applique cette même mesure dans le centre-ville.

Bruno Lemaire a par ailleurs déclaré, lors de l'université d'été du Medef, que l'impact économique de la Covid-19 serait moindre que ce à quoi il s'attendait.

En effet, les prévisions initiales du gouvernement estimaient une contraction du PIB de l'ordre de 11%. Celle-ci devrait donc être inférieure grâce aux diverses mesures de soutien apportées à l'économie française.

Jeudi 3 septembre, le plan de relance de 100 milliards d'euros devrait être dévoilé en intégralité et l'on sait d'ores et déjà qu'il sera décliné localement pour s'adapter aux spécificités territoriales.

Elisabeth Borne, la Ministre du Travail appelle à mettre en place le télétravail dès que cela est possible dans les zones de circulation active du virus.

Cependant, d'après un sondage relayé par Les Echos, la proportion de télétravailleurs n'est plus que de 15% actuellement en France, contre 27% pendant le confinement.

Une situation qui inquiète vis-à-vis de l'accélération de l'épidémie actuelle.

Pour remédier à cette situation, le port du masque est aussi instauré dans toutes les entreprises, à l'exception des bureaux individuels, et ce dès le 1er septembre.

Un protocole sanitaire adapté aux contraintes spécifiques de certaines activités ou lieux de travail devrait voir le jour suite aux vives réactions causées par cette annonce.

L'une des répercussions économiques de la crise sanitaire est le déficit commercial, qui a atteint 20,4 milliards d'euros au deuxième trimestre, soit 6,9 milliards de plus qu'au premier.

C'est le mois de juin qui bat un record avec un déficit commercial mensuel enregistré à 8 milliards d'euros.

Au total, sur le premier semestre 2020, le déficit commercial de la France s'est creusé à 34 milliards d'euros, contre 29 milliards d'euros sur le premier semestre 2019.

## La revue mensuelle des marchés financiers

Durant le mois passé, les marchés sont restés très stables.

En effet, pendant le mois d'août, les annonces pouvant influencer sur les cours de bourse ont été très limitées. Il n'y a pas eu de nouvelles particulières sur l'évolution du virus et en France comme dans le monde entier... les activités ont tourné au ralenti.

Aux Etats-Unis, Donald Trump est centré sa campagne électorale, ce qui a atténué les tensions sino-américaines.

Sur la semaine passée, une annonce a quelque peu marqué les marchés : il s'agit de l'annonce de la FED.

A l'occasion de la réunion annuelle des banquiers centraux, le président de la Réserve Fédérale Jérôme Powell, a annoncé que l'objectif de 2% de l'inflation pourrait être dépassé.

Le Comité de politique monétaire de la Réserve Fédérale souhaite introduire le principe d'une politique de ciblage d'inflation basée sur une moyenne qui permettrait de dépasser, dans certaines limites, la barre des 2%.

Cette nouvelle politique permettrait de bénéficier de taux bas pendant encore quelque temps.

D'autres banques centrales pourraient suivre la politique de la FED, à l'image de la BCE, qui a engagé une revue stratégique incluant une révision de sa cible d'inflation, elle aussi fixée à 2%.

Cependant, certains économistes restent méfiants car l'inflation atteint rarement 2% depuis 2012, il leur paraît donc illusoire d'espérer un dépassement de l'inflation.

### Performance YTD des principaux indices (au 31/08/2020)



## Majoration du taux de réduction d'impôt dans le cadre d'un investissement dans une PME

Depuis le 10 août dernier et jusqu'au 31 décembre 2020, le taux de la réduction d'impôt sur le revenu procuré par une souscription au capital d'une PME passe de 18% à 25%.

Ce dispositif permet de financer le développement de nouvelles entreprises tout en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux.

Afin de bénéficier de cette réduction d'impôt, vous pouvez réaliser les investissements suivants :

- Un investissement direct au capital d'une PME non cotée, cependant celle-ci doit répondre à certains critères d'éligibilité ;
- La souscription de fonds éligibles tels que les FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation) ou les FIP (Fonds d'Investissement de Proximité), dont les parts doivent être conservées pendant au moins 5 ans.

Le montant annuel des versements au titre de ce dispositif est plafonné.

Ainsi, pour une personne seule, le versement maximum ne peut excéder 50 000 €, soit une réduction d'impôt de 12 500 €.

Pour un couple marié ou pacsé, ce montant s'élève à 100 000 €, soit une réduction maximale de 25 000 €.

La réduction d'impôt est prise en compte dans la limite du plafonnement global des avantages fiscaux accordés au titre de l'impôt sur le revenu, soit 10 000 €.

Si votre réduction est plus importante que le plafond, l'excédent sera reporté sur l'année suivante.